

Le Président

Le 11 septembre 2019

Copie :

Francis Amand, Médiateur des relations commerciales agricoles

Guillaume Roué, Président INAPORC

Richard Girardot, Président de l'ANIA

Monsieur,

Face à une nouvelle hausse brutale des cours, je souhaite par ce courrier vous alerter sur la situation exceptionnelle du marché du porc qui met les entreprises de charcuteries-traiteurs en risque économique majeur et entraîne déjà des pénuries.

Une augmentation du cours du porc qui se poursuit, qui va encore s'amplifier et durer dans le temps. La fièvre porcine africaine continue de se propager, notamment dans les pays d'Asie du Sud-Est et, en particulier, en Chine où la Rabobank prévoit que la moitié du cheptel pourrait être décimé d'ici fin 2019.

Cette situation s'est traduite en mars-avril par une flambée des cours du porc, avec un cours à +25% le 22 mai par rapport à début mars.

Après une légère accalmie en juin-juillet, le cours du porc est reparti brutalement à la hausse depuis la fin juillet.

Ainsi, le cours a augmenté à ce jour de 43% depuis début mars en France (Porc MPB au Cadran de Plérin).

La fièvre porcine africaine n'est absolument pas maîtrisée dans le monde et continue de se propager. Tous les experts prédisent un cours du porc en augmentation jusqu'à fin 2020, et un cours haut sur le long terme (sur trois ans au moins).

Vous trouverez ci-joint une note de l'IFIP de septembre 2019 sur la situation du marché français et international.

Je vous fournirai par ailleurs toutes les prévisions internationales au fur et à mesure de leur publication.

Des entreprises de charcuterie contraintes de réouvrir à nouveau les négociations tarifaires

Les entreprises ne peuvent pas supporter le poids de cette hausse du porc, le coût des matières premières représentant 50% du coût de production du produit mis en marché.

Il est à noter que le prix de certaines pièces de découpe augmente bien plus fortement que le cours du porc. On peut citer le gras qui a progressé de +74%, et la bardière découennée de +54% entre le début de l'année et juillet 2019, c'est-à-dire avant les hausses qui ont eu lieu au mois d'août.

Les renégociations du premier semestre ont laissé des traces dans les entreprises de charcuterie

- Début juillet, 20% des demandes n'étaient pas suivies d'accord ;
- Les hausses acceptées ont été en très grande majorité partielles par rapport aux demandes et aux besoins des entreprises ;
- Un délai d'environ 3 mois s'est écoulé entre le début de la flambée des prix et l'application des nouveaux tarifs lorsqu'ils étaient accordés.

De nombreuses entreprises seront ainsi amenées à vous proposer très rapidement un nouveau tarif prenant en compte non seulement la récente évolution du prix du porc, mais également l'éventuelle part de la hausse que vous n'auriez pas acceptée lors des premières renégociations.

Il est important de rappeler que la dernière étude Banque de France sur le secteur démontrait que 30% des entreprises de charcuterie avaient un résultat déficitaire en 2017. Ces entreprises sont particulièrement en danger.

Il est essentiel que vos prix d'achat auprès de vos fournisseurs de charcuteries-traiteurs soient revus rapidement à la hausse afin de tenir compte de cette situation.

Compte tenu de l'affaiblissement économique des entreprises lors du premier semestre 2019, il est indispensable que

- Les hausses de tarif soient acceptées en totalité dès lors qu'elles sont dûment justifiées par vos fournisseurs ;
- Lesdites hausses soient mises en oeuvre sans délai.

Il serait ainsi inacceptable que la renégociation des contrats en cours soit suspendue au prétexte que les négociations commerciales annuelles de 2020 auraient ou seraient sur le point de démarrer.

Ce sont d'ailleurs les principaux messages délivrés par la Secrétaire d'Etat à l'Economie, Agnès Pannier-Runacher, lors de la réunion avec le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Didier Guillaume, la FICT et les représentants de la distribution qui s'est tenue le **16** juillet dernier à Bercy.

Vous trouverez ainsi ci-joint le tout récent courrier du Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire qui réaffirme avoir noté « l'engagement des distributeurs à procéder à de nouvelles renégociations si celles-ci s'avèrent nécessaires » ainsi que sa vigilance sur l'évolution de la situation.

Ne pas accompagner **les** entreprises de charcuteries-traiteurs dans cette crise sans précédent, ce serait les condamner à un déclin certain, au profit, sur le moyen/long terme, de la concurrence étrangère. Cela se traduirait ainsi par un appauvrissement de la qualité de notre gastronomie et la fragilisation économique et sociale de nombreux terroirs.

Alors que l'Observatoire des Prix et des Marges établissait dans son dernier rapport que le rayon charcuterie est le 2^e rayon avec la plus forte marge nette pour la distribution, il serait contre-productif, pour votre enseigne, de ne plus pouvoir compter, sur le long terme, sur un secteur charcuterie prospère et rémunérateur pour tous.

Une tension dans la disponibilité avec des risques de pénurie des matières premières

Le marché du porc s'est profondément tendu. L'exportation de viande de porc a augmenté de 40% sur le premier semestre 2019 vers la Chine en comparaison avec le premier semestre 2018.

Il s'ensuit des difficultés d'approvisionnement croissantes pour nos membres qui commencent à être confrontées à des livraisons partielles et des retards de livraison.

J'attire également votre attention sur le fait que la capacité des entreprises à acheter leurs matières premières au prix du marché est un facteur déterminant dans leur approvisionnement en viande de porc. Aussi, les entreprises qui ne pourront pas passer les hausses nécessaires auprès de leurs clients ne pourront pas continuer à acheter leurs matières premières au prix du marché et se retrouveront dans une situation de pénurie.

Je tiens donc à insister sur l'importance que votre enseigne puisse accepter les demandes de nos membres dans un délai très court.

Il sera également indispensable que les pénalités logistiques ne soient pas appliquées en cas de retard de livraison lié à des ruptures d'approvisionnement en matières premières que nous commençons à constater.

A toutes fins utiles, nous attirons également votre attention sur le fait **qu'un refus de faire droit à des hausses de tarif parfaitement justifiées pourrait contraindre les entreprises à pratiquer des prix de cession abusivement bas** au sens du nouvel article L. 442-7 du Code de commerce, ce qui, comme vous le savez, peut être sanctionné, depuis le ^{ter} septembre 2019, par de lourdes sanctions.

Je vous confirme par ailleurs que, suite aux recommandations formulées par le Médiateur des relations commerciales agricoles le 1^{er} juillet dernier, la FICT réfléchit actuellement, en lien avec l'interprofession porc et le Médiateur des relations commerciales agricoles, à un mécanisme non-réglementaire d'ajustement du prix des produits charcutiers, basé sur la prise en compte régulière d'un ou plusieurs indices de référence (notamment les indices du prix du porc et ceux de FranceAgriMer et INAPORC reflétant l'évolution des prix de 24 pièces de découpe), en tenant compte de la part que représentent les matières premières porcines dans la composition des produits commercialisés. A cet égard et dans un souci de transparence, la FICT a demandé à un institut spécialisé indépendant d'élaborer, sur la base du Code des Usages de la charcuterie, des recettes-types pour les principales charcuteries mises en marché. Cette publication figure en annexe.

Nous suivrons régulièrement, avec nos membres, dans le respect du droit de la concurrence, l'avancée des renégociations et nous nous sommes engagés à informer les médias et les pouvoirs publics de ces évolutions.

Convaincu de la légitimité de notre demande et comptant sur votre soutien, je me tiens à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Bernard Va Ilat
Président

Pièces jointes :

Note de conjoncture de l'IFIP (septembre 2019)

7

Indicateurs FranceAgriMer/INAPORC des pièces de découpe (juillet 2019)

Recettes-type de produits de charcuterie

Courrier de Bruno Le Maire à la FICT du 2 septembre 2019